



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA  
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

**DECLARATION DE MADAGASCAR A L'EXAMEN DU RAPPORT DU SIERRA LEONE  
POUR LE SECOND CYCLE DE L'EPU  
(27 janvier 2016 de 09h00 à 12h30)**

Monsieur le Président,

Madagascar souhaite la bienvenue à la Délégation du Sierra Leone et la félicite pour la présentation de son second rapport au titre de l'Examen Périodique Universel.

En dépit des difficultés rencontrées dans la réalisation de ses programmes, nous saluons la détermination du Gouvernement du Sierra Leone à honorer ses engagements en mettant en œuvre les différentes réformes entreprises sur les plans législatif, institutionnel et normatif en matière de droits de l'homme.

Ma délégation se réjouit en outre des avancées significatives dans le renforcement du cadre juridique inhérent aux droits économiques, sociaux et culturels.

Nous recommandons à Sierra Leone de :

- 1- Ratifier le Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, d'adopter une législation nationale interdisant les mutilations génitales féminines et de mettre en œuvre les normes relatives aux droits des femmes en leur donnant les moyens d'accéder à l'autonomie ;
- 2- Prendre des mesures pour faire respecter les lois et politiques visant à promouvoir l'égalité de l'homme et de la femme ;
- 3- Prendre des mesures pour que la gratuité des soins de santé soit pérennisée et accessible de manière à ce que les populations vulnérables bénéficient de services de santé de qualité ;
- 4- Renforcer toutes les politiques visant à améliorer l'enseignement de base, notamment l'éducation des filles, l'alphabétisation chez les adultes et l'éducation chez les personnes handicapées ;
- 5- Prendre des mesures visant à sensibiliser la population pour éliminer la stigmatisation et la discrimination auxquelles les personnes handicapées en sont victimes.

Je vous remercie.